



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2025**

Membres en exercice : 42

Présents : 28

Votants : 34

Date convocation : 2 octobre 2025

Date d'affichage : 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué

à 20h30, s'est réuni à Montsoul,

en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN.

Etaient présents : (28) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Véronique MAGNIER, Olivier DUPONT, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (6) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Chantal ROMAND donne pouvoir à Patrice ROBIN, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Valérie LECOMTE donne pouvoir à Hugues BRISSAUD

Absents : (8) Jacques RENAUD, Jacques GAUBOUR, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Éric RICHARD, Fabrice DUFOUR, Gilles WECKMANN

Secrétaire de séance : Cyril DIARRA

N°2025/060	DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA C3PF
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022,

Vu la délibération n°2025/021 du 9 avril 2025, adoptant le budget principal de la C3PF, pour l'exercice 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale, Finances et Contrôle de Gestion du 22 septembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 29 septembre 2025,

Considérant la nécessité de procéder à des réajustements de crédits consécutifs à :

En section d'investissement :

- L'obtention de subventions (Région Île de France et Conseil Départemental du Val d'Oise CDVO pour la vidéoprotection : financement des tranches 4-1, 4-2 et 4-4, Région Île de France et Conseil Départemental du Val d'Oise CDVO en vue de l'acquisition de barrières agricoles, l'État pour la signalisation de chemin ruraux et l'État pour les études de faisabilité et de MOUS pour l'habitat des gens du voyage),
- La modification d'imputation comptable pour des subventions perçues en voirie qui ne doivent pas être amorties,
- L'amortissement d'autres immobilisations incorporelles,
- Le transfert de crédits relatifs à la participation de la C3PF à l'acquisition de cendriers de rue.

En section de fonctionnement :

- L'amortissement de la révision du PLU de Viarmes engendre une recette d'investissement (compte 28088) et une dépense de fonctionnement (6811) ;

Pour les remboursements de rémunération du personnel : il a été prévu au BP 10k€. À ce jour, la C3PF a perçu 18 448 € de remboursement pour les congés maternités, accident de service et congés de maladie ordinaire, via son assurance statutaire et la CPAM. Des soldes sont encore à percevoir, ce montant n'étant pas encore arrêté à ce jour.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 au budget principal de la C3PF pour l'exercice 2025 comme suit :

Section d'investissement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	BUDGET PRINCIPAL	4 953 535,00	4 953 535,00
1312/18/TECH	Subvention transférable - Région - VIDEO PROTECTION - TRANCHES 4-1 et 4-2		190 000,00
1313/18/TECH	Subvention transférable - Département - VIDEO PROTECTION - TRANCHES 4-1, 4-2 et 4-4		334 000,00
1312/71/ENVIR	Subvention transférable - Région - ACQUISITION DE BARRIERES AGRICOLES		49 000,00
1313/71/ENVIR	Subvention transférable - Département - ACQUISITION DE BARRIERES AGRICOLES		20 000,00
13362/71/ENVIR	Subvention transférable - DSIL - SIGNALISATION DES CHEMINS RURAUX		16 000,00
1311/554/AAGV	Subvention transférable ou non - ETAT - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - MOUS		49 000,00
2188/71/ENVIR	Acquisition d'autres immobilisations (cendriers de rue)	-600,00	
2041411/71/ENVIR	Subventions d'équipements versées aux communes membres du GFP - biens mobiliers, matériels et études	600,00	
041/1313/844/VOIRIES	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - CD 95 (titres 64/2024)	69 708,08	
041/1323/844/VOIRIES	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - CD 95 (titres 64/2024)		69 708,08
041/13141/844/VOIRIES	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - communes membres (titres 50/2024)	28 802,35	
041/13241/844/VOIRIES	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - communes membres (titres 50/2024)		28 802,35
040/28088/01/FIN	Amortissement d'autres immobilisations incorporelles		2 800,00
21578/510/TECH	Autre matériel technique - acquisition d'un épandeur	23 000,00	
TOTAL DM 1		121 510,43	759 310,43
TOTAL GENERAL		5 075 045,43	5 712 845,43

Section de fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	BUDGET PRINCIPAL	11 846 938,00	12 166 389,00
042/6811/01/FIN	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	2 800,00	
6419/020/RH	Remboursement sur rémunération du personnel		8 448,00
TOTAL DM 1		2 800,00	8 448,00
TOTAL		11 849 738,00	12 174 837,00

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin